

P.L.U

D'ORVEAU

8.1 Annexes diverses Pièces écrites



**Document approuvé
en Conseil Municipal
du 28 juin 2019**

Mairie d'Orveau
4 Grand rue Guy Gauthier
91590 Orveau



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie Ile-de-France

NOTE D'INFORMATION SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

ANNEXE AU PORTER-À-CONNAISSANCE

I Cadre réglementaire

La loi n°2009-967 du 3 août 2009, dite loi « Grenelle I » qui transcrit les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, prévoit la création d'une trame verte et bleue reliant les grands ensembles du territoire national afin d'enrayer la « perte de biodiversité sauvage et domestique » au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques (article 23).

L'objectif de la Trame verte et bleue vise donc à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services.

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle II » qui traduit en mesures précises (obligations, interdictions ou autorisations) les principes édictés dans la loi du 3 août 2009, met en œuvre les trames verte et bleue au moyen de 2 documents-cadre élaborés respectivement (art. L.371-1 du code de l'environnement) :

- au niveau national : le document-cadre intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » élaboré, mis à jour et suivi par l'autorité administrative compétente de l'Etat en association avec un comité national "trames verte et bleue" ;
- au niveau régional : le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la région et l'Etat en association avec un comité régional "trames verte et bleue " créé dans chaque région.

Enfin, le décret 2012-1492 du 27 décembre 2012 codifie la partie réglementaire de la trame verte et bleue (TVB). Il précise notamment certaines définitions de la TVB ainsi que le contenu et la procédure d'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique.



II Définitions

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

L'identification et la délimitation des continuités écologiques de la trame verte et bleue doivent notamment permettre aux espèces animales et de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

Les continuités écologiques sont composées d'éléments du maillage d'espaces ou de milieux terrestres et aquatiques, qui, reliés entre eux, sont constitutifs d'un réseau écologique. Elles comprennent les « réservoirs de biodiversité », « les corridors écologiques » et les cours d'eau et canaux.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante. Ils abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers (mosaïque de structures paysagères variées) .

A titre d'exemples, les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides constituent des réservoirs de biodiversité ou des corridors écologiques ou les deux à la fois.

La fonctionnalité des continuités écologiques s'apprécie au regard de plusieurs critères en particulier :

- la diversité et la structure des milieux qui leur sont nécessaires et de leur niveau de fragmentation ;
- les interactions entre milieux, entre espèces et entre espèces et milieux ;
- la densité nécessaire à l'échelle du territoire concerné.

La remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques consiste dans le rétablissement ou l'amélioration de leur fonctionnalité. Elle s'effectue notamment par des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation qui perturbent significativement leur fonctionnalité et constituent ainsi des obstacles. Ces actions tiennent compte du fonctionnement global de la biodiversité et des activités humaines.

La préservation des milieux nécessaires aux continuités écologiques assure au moins le maintien de leur fonctionnalité.

III La mise en œuvre de la trame verte et bleue

Au niveau national

Les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (art. L.371-2 du code de l'environnement), adoptées par décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014, est un document-cadre composé de 2 parties :

- La première partie présente les choix stratégiques de nature à contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Elle précise les définitions, les

objectifs et les grandes lignes directrices pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue ;

- La seconde partie constitue le guide méthodologique qui précise les enjeux nationaux et transfrontaliers pour la cohérence écologique de la trame verte et bleue à l'échelle nationale, les éléments méthodologiques propres à assurer la cohérence des schémas régionaux en termes d'objectifs et de contenu, et un dernier volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux pour les départements d'outre-mer.

Les documents de planification et projets relevant du niveau national doivent être compatibles avec ces orientations.

Au niveau régional

Le schéma régional de cohérence écologique (art. L.371-3 du code de l'environnement)

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques régionales :

- Il identifie les composantes de la trame verte et bleue et leur fonctionnalité (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

« Les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme prennent en compte les schémas régionaux de cohérence écologique lors de l'élaboration ou de la révision de leurs documents d'aménagement de l'espace ou d'urbanisme ». Le SRCE doit donc trouver une déclinaison à toutes les échelles infrarégionales.

La notion de « **prise en compte** » est une forme d'opposabilité qui, en droit, rend possible la dérogation, pour un motif tiré de l'opération envisagée. Dans la pratique, si cette notion de « prise en compte » ouvre la possibilité de s'écarter de la norme supérieure (ici, une orientation du SRCE), ou de déroger à cette norme, le projet devra le justifier. En outre, il est rappelé que ces documents de planification et les projets doivent préciser « les mesures permettant d'éviter, de réduire et, le cas échéant, de compenser les atteintes aux continuités écologiques que la mise en œuvre des documents de planification, projets ou infrastructures linéaires sont susceptibles d'entraîner ».

L'ensemble du contenu du SRCE (texte et cartes) a un caractère opposable pour les collectivités territoriales infrarégionales, leurs groupements et l'Etat. L'article 3 du décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012 précise toutefois que le SRCE « ne s'applique pas aux documents de planification et projets mis à disposition du public ou soumis à enquête publique si cette mise à disposition ou enquête publique débute avant l'expiration d'un délai de six mois suivant la publication de l'arrêté portant adoption » dudit schéma.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) d'Île-de-France

Le SRCE est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques régionales :

- Il identifie les composantes de la trame verte et bleue et leur fonctionnalité (réservoirs de biodiversité, corridors, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- Il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ;
- Il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action pour la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Co-élaboré par le conseil régional d'Île-de-France et la DRIEE-IF, le SRCE d'Île-de-France a été adopté le 21 octobre 2013 et publié le 23 octobre 2013 au recueil des actes administratifs (RAA) n°170.

En application de l'article 3 du décret du 27 décembre 2012, il s'impose aux documents d'urbanisme, dans un rapport de prise en compte, à compter du 23 avril 2014 (6 mois après la publication de l'arrêté).

Le tome 1 présente les composantes de la trame verte et bleue notamment :

- l'état des lieux de la biodiversité et des continuités écologiques en Île-de-France ;
- les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et éléments fragmentants) ;
- des annexes sur la méthodologie d'élaboration du SRCE.

Le tome 2 présente les enjeux et le plan d'action, en particulier :

- un diagnostic (enjeux interrégionaux, par territoire, par thématique) ;
- un plan d'action stratégique pour associer les fiches d'orientations et d'actions thématiques, à la carte des objectifs ;
- le suivi et l'évaluation du SRCE ;
- des initiatives, des ressources et des références en annexes

Le tome 3 ou atlas cartographique compile l'ensemble des cartes du SRCE :

- la cartes des composantes et la cartes des objectifs au 1 :100 000 ;
- la carte de Paris et de la petite couronne au 1 :75 000 ;
- des cartes thématiques informatives au 1 :550 000
- les cartes des orientations d'intervention du schéma environnemental des berges des voies navigables.

La prise en compte du SRCE dans la connaissance du territoire doit combiner les éléments territorialisés du diagnostic avec les informations de la carte des composantes (continuités écologiques et éléments fragmentants) et de la carte des objectifs (éléments à préserver, corridors à préserver ou restaurer, éléments à traiter prioritairement et autres éléments d'intérêt majeurs).

Si les cartes ont été établies au 1 :100 000 (composantes et objectifs) et 1 :75 000 pour Paris et la petite couronne, les données géographiques utilisées pour élaborer le SRCE sont, dans la plupart des cas, utilisables individuellement à plus grande échelle suivant les sources.

La totalité du SRCE (textes, cartes et données géographiques) est librement accessible et téléchargeable sur le site de la DRIEE Île-de-France <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-d-ile-de-france-adopte-a1685.html>

Il appartient à la collectivité d'actualiser et de compléter les informations concernant son territoire, en relation avec les territoires voisins, à partir d'une analyse des continuités écologiques présentes sur le territoire et de leur fonctionnalité effectuée dans ce but.

Afin d'assurer la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques à l'échelle communale, cette analyse sera conduite à partir du SRCE ainsi que tous travaux ou études disponibles relatifs aux continuités écologiques ou à la fragmentation, aux différentes échelles d'analyse de la trame verte et bleue : nationale, régionale et intercommunale, puis communale voire infracommunale pour aboutir à un diagnostic tenant compte de ces échelles emboîtées permettant de préciser la fonctionnalité des continuités et leur état de conservation.

IV Prise en compte des continuités écologiques dans les PLU

La « prise en compte » des continuités écologiques dans le PLU, au titre du code de l'urbanisme, émane des articles suivants :

article L.110 :

« Afin [...] d'assurer [...] la préservation de la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, [...] les collectivités publiques harmonisent, dans le respect réciproque de leur autonomie, leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace. » (article L.110)

article L.121-1 :

« (...) les plans locaux d'urbanisme (...) déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable (...), la préservation de la qualité de l'air, de l'eau,

du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, (...). »

article L.111-1-1 :

« En l'absence de schéma de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme doivent [...] prendre en compte [...] les schémas régionaux de cohérence écologique ».

article L. 123-1-3 :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ».

article L.123-1-5 :

« le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les [...] sites et secteurs à protéger [...] pour des motifs d'ordre [...] écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».

article R.123-11 :

« Les documents graphiques du règlement font apparaître s'il y a lieu [...] les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue ».

article L. 123-12 :

« Dans les communes non couvertes par un schéma de cohérence territoriale, l'acte publié approuvant le plan local d'urbanisme devient exécutoire un mois suivant sa transmission au préfet. Toutefois, si dans ce délai le préfet notifie, par lettre motivée, à la commune les modifications qu'il estime nécessaire d'apporter au plan lorsque les dispositions de celui-ci : [...]

b) [...] ne prennent pas suffisamment en compte les enjeux relatifs à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques »

V Guides pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue

Un dossier TVB est disponible sur le site internet du ministère du développement durable (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Trame-verte-et-bleue-.html>).

Une brochure explicative du ministère du développement-durable intitulée « La trame verte et bleue en France métropolitaine » (19 juillet 2010) est téléchargeable par le lien suivant : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/PlaqueTTVB.pdf>

Un guide méthodologique intitulé « la Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme - guide méthodologique » est téléchargeable par le lien suivant :

<http://www.trameverteetbleue.fr/documentation/references-bibliographiques/trame-verte-bleue-documents-urbanisme-guide-methodologique>

Il s'adresse en particulier aux collectivités chargées d'élaborer ou de réviser leur document d'urbanisme, mais aussi aux acteurs et services les accompagnant dans ces démarches.

Le Centre de ressources TVB qui a pour objectif d'accompagner les professionnels et acteurs en charge de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, rassemble les informations et les expériences dans ce domaine. <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/urbanisme>

14 FEV. 2015

REÇU LE

Direction de l'environnement

Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Evry, le 26 JAN 2015

Monsieur le Maire,

Grâce aux compétences confiées par la loi du 18 juillet 1985 relative aux Espaces Naturels sensibles (ENS) et la loi du 23 juillet 1983 instaurant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), les Conseils généraux sont des acteurs majeurs de la préservation et de la valorisation de la nature en France.

Le Conseil général de l'Essonne mène dans ce cadre depuis 1989 une politique particulièrement active. La carte jointe, intitulée « Secrets de nature », illustre le réseau de sites naturels ainsi constitué.

Je vous adresse également à titre d'information la cartographie des ENS et du PDIPR en vigueur sur le territoire de votre collectivité.

L'outil foncier correspondant au droit de préemption ENS, qui s'applique au sein des espaces naturels, donne une priorité pour mener des acquisitions foncières. Cette prérogative exercée directement par le Conseil général peut également être mise en œuvre par les communes (par délégation ou par substitution).

Des conseils techniques et des financements peuvent par ailleurs être apportés par le Conseil général pour l'étude, l'aménagement et la gestion des espaces naturels et des chemins de randonnée.

L'année 2014 a coïncidé avec le lancement de l'opération Jardins Naturels Sensibles (JNS). Cette démarche volontaire et gratuite proposée à l'ensemble des Essonniens permet d'accompagner les particuliers qui souhaitent améliorer la gestion de leurs espaces, tout en les rendant plus favorables à la biodiversité. Vous pouvez bien entendu relayer cette opération auprès de vos administrés afin que le réseau des JNS soit le plus étoffé possible.

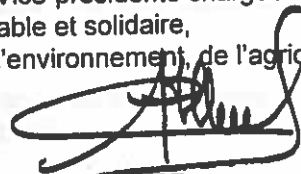
Vous retrouverez toutes les informations relatives aux ENS, au PDIPR et aux JNS à l'adresse suivante : <http://www.essonne.fr/cadre-de-vie/patrimoine-naturel/>.

Le Conservatoire départemental des ENS (01.60.91.97.34 ou espaces-naturels-sensibles@cg91.fr) est à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

La Vice-présidente chargée du développement durable et solidaire, de l'environnement, de l'agriculture

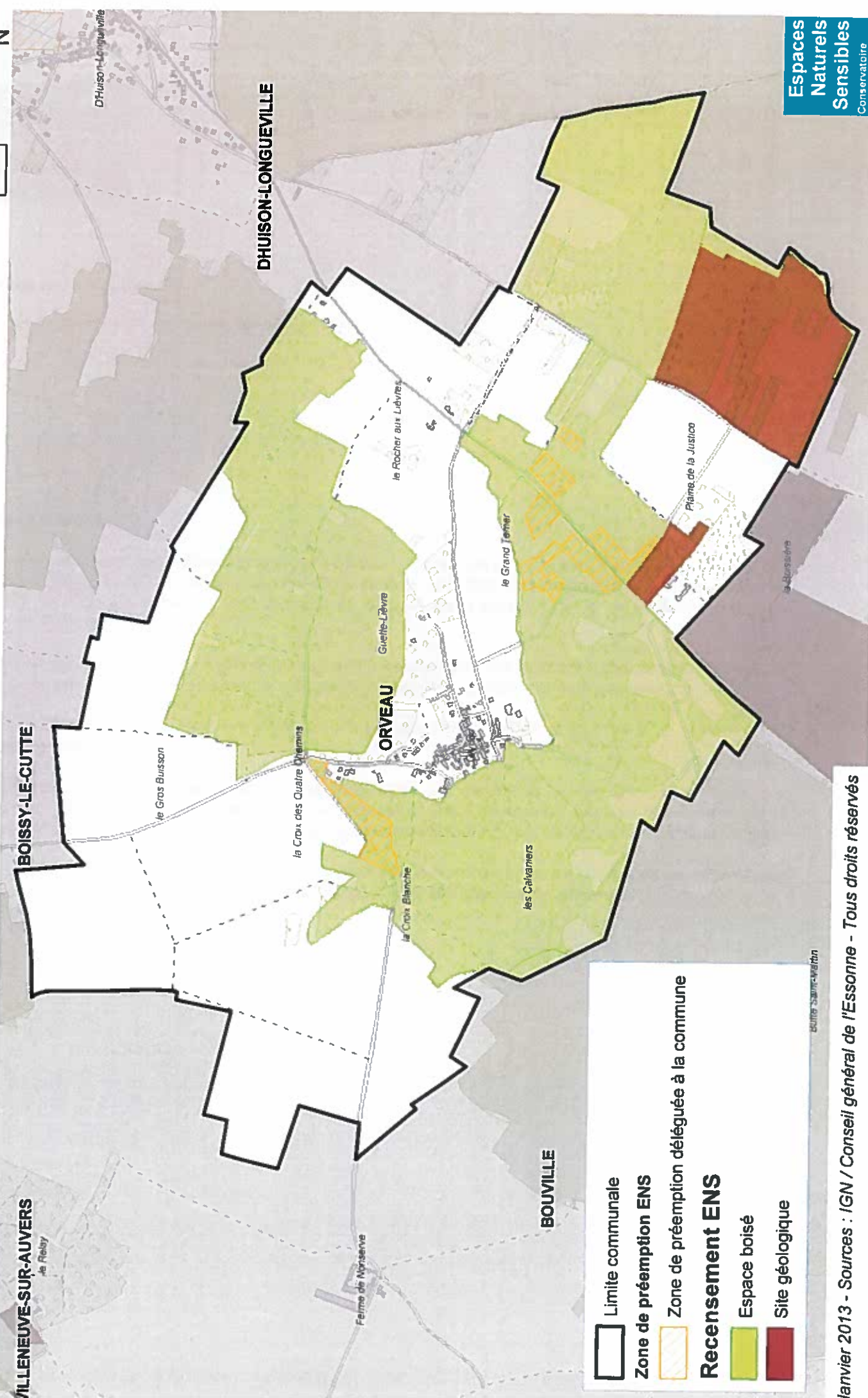
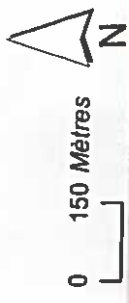


Claire ROBILLARD

- PJ : - Carte des ENS
- Carte du PDIPR
- Carte « Secrets de nature »

Commune de ORVEAU
Recensement et zone de préemption Espaces Naturels Sensibles

Dates de délibération : 27 janvier 1994 et 3 février 2000

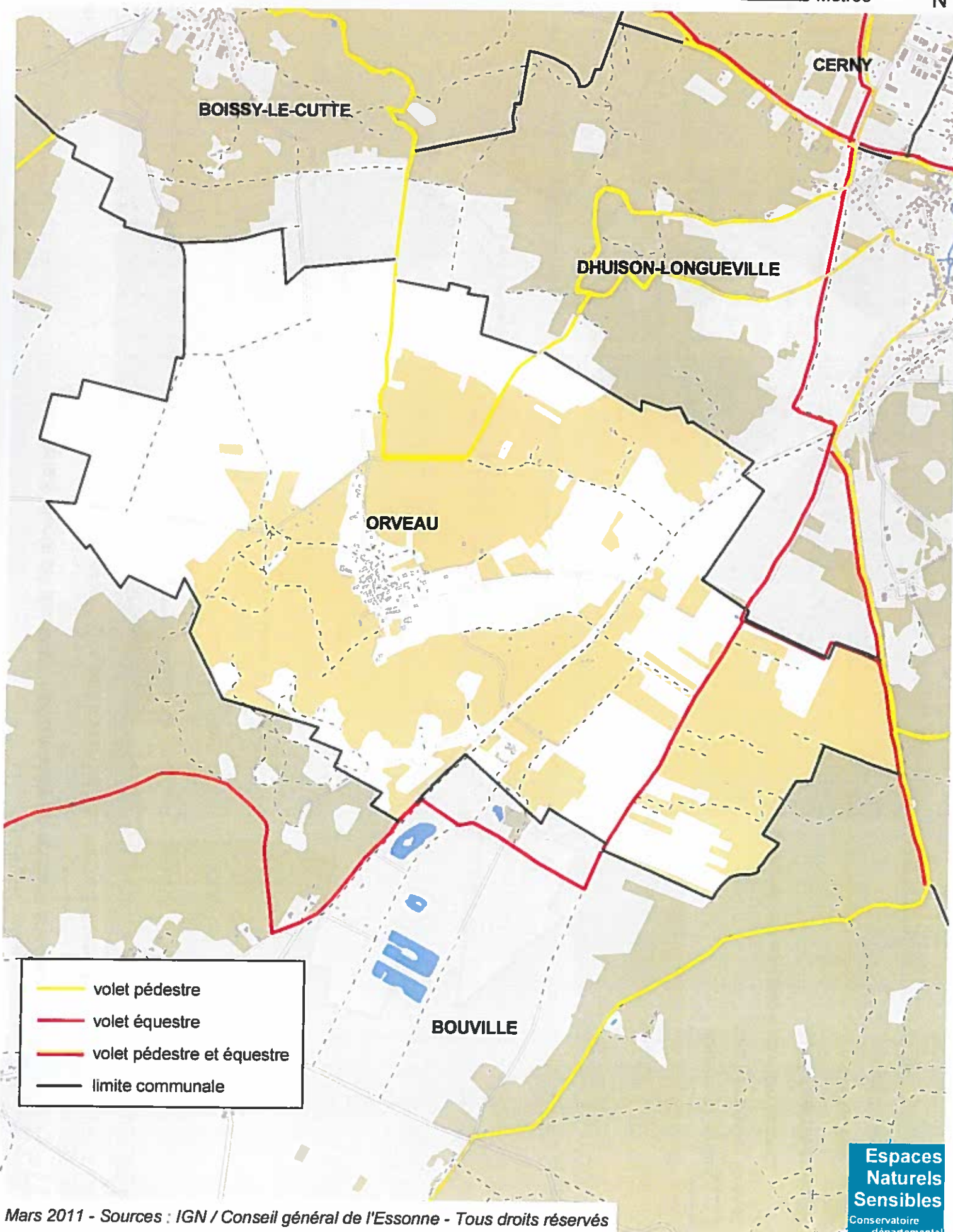


CHEMINS INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) Commune d'ORVEAU

Date de délibération communale : 19/12/1990

Date de délibération du CG 91 : 26/01/1995

0 250
Mètres





PLATIERES DE D'HUISON OUEST - ORVEAU (Identifiant national : 110320030)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 91198003)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne), .- 110320030, PLATIERES DE D'HUISON OUEST - ORVEAU. - INPN, SPN-MNHN Paris, 9P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110320030.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)
Centroïde calculé : 597745°-2383996°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 16/05/2001
Date actuelle d'avis CSRPN : 16/05/2001
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 25/11/2013

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	9
9. SOURCES	9

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Essonne
- Commune : D'Huison-Longueville (INSEE : 91198)
- Commune : Orveau (INSEE : 91473)

1.2 Superficie

43,15 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 70
Maximale (mètre): 130

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Les platières de d'Huison et d'Orveau sont localisées sur un rebord de plateau dominant de fortes pentes à chaos gréseux. Elles s'inscrivent dans une continuité de massifs boisés, établis sur des sables et des grès de Fontainebleau que viennent recouvrir localement les calcaires de Beauce et d'Etampes.

Les formations végétales présentes sont diversifiées, allant des peuplements aquatiques et amphibies, pelouses pionnières sur dalle gréseuse jusqu'aux stades forestiers établis sur les chaos gréseux ou sur les calcaires du plateau.

3 espèces végétales déterminantes sont recensées, dont 1 protégée au niveau national et 2 au niveau régional.

Au niveau d'une mare permanente se développe la Renoncule nodiflore (*Ranunculus nodiflorus*), très rare et protégée nationale. Cette espèce est strictement inféodée aux platières gréseuses temporairement humides et n'est connue que de quelques stations en Essonne. Cette mare et les petites mares temporaires creusées dans les grès abritent également le Callitriche pédonculé (*Callitriche brutia*, très rare).

L'Illicébre verticillé (*Illecebrum verticillatum*), très rare et protégée régionale, constitue de beaux tapis au sein des pelouses pionnières sur sables humides.

La troisième espèce déterminante est observée au niveau des stades préforestiers qui colonisent le rebord de platière et les chaos gréseux, il s'agit de l'Amélanchier à feuilles ovales (*Amelanchier ovalis*), rare et protégée régionale.

Des espèces assez rares, compagnes des précédentes ou appartenant aux ourlets et forêts acidiphiles, viennent augmenter la richesse du site. Citons par exemple le Corynéphore (*Corynephorus canescens*) et la Cotonnière naine (*Logfia minima*) sur les pelouses pionnières sableuses ; le Silène penché (*Silene nutans*) dans les ourlets.

Le site est essentiellement fréquenté par les chasseurs qui le gèrent de manière positive (défrichage par coupe de ligneux et même de Callune, coupes d'éclaircies...). Sa relative tranquillité permet aux herbivores et en particulier aux lapins d'avoir une action tout à fait bénéfique sur les abords de mares et les pelouses de la platière. Cependant, la colonisation des ligneux reste menaçante pour les formations herbacées.

Le passage de la ligne électrique à haute tension en plein cœur du site n'a pas d'effet négatif sur la végétation.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Zone de préemption du département
- Parc naturel régional

Commentaire sur les mesures de protection

PNR du Gâtinais français.

1.6.2 Activités humaines

- Chasse
- Tourisme et loisirs

Commentaire sur les activités humaines

Places de feu.

Plantation de résineux.

Carrière.

Ligne HT.

1.6.3 Géomorphologie

- Plateau
- Affleurement rocheux

Commentaire sur la géomorphologie

Rebord de plateau et pentes couvertes de chaos de grès.

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

- Ecologique
- Floristique
- Phanérogames

Fonctionnels

- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- Fonctions de protection du milieu physique

Complémentaires

- Paysager
- Géomorphologique

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La ZNIEFF est principalement délimitée par les cultures.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Coupes, abattages, arrachages et déboisements	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Impact d'herbivores	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Oiseaux - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		- Phanérogames	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	35.2 <i>Pelouses siliceuses ouvertes médio- européennes</i>			5	
	22.3 <i>Communautés amphibies</i>			5	
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			15	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>			20	

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	41.5 <i>Chênaies acidiphiles</i>			30	
	41.B <i>Bois de Bouleaux</i>			5	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			5	
	31.8 <i>Fourrés</i>			10	
	62.2 <i>Végétation des falaises continentales siliceuses</i>			5	

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	4 <i>Forêts</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	82103	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	<i>Amélanchier</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1994 - 2001
	103536	<i>Illecebrum verticillatum</i> L., 1753	<i>Illécèbre verticillé</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1994 - 2001
	117139	<i>Ranunculus nodiflorus</i> L., 1753	<i>Renoncule à fleurs nodales, Renoncule à fleurs en boules, Renoncule à noeuds florifères</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1994 - 2001

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	87466	<i>Callitriche brutia</i> Petagna, 1787	<i>Callitriche pédonculé</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	92614	<i>Corynephorus canescens</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Corynéphore blanchâtre, Canche des sables</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	93621	<i>Cuscuta epithimum</i> (L.) L., 1774	<i>Cuscute à petites fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	100382	<i>Glyceria declinata</i> Bréb., 1859	<i>Glycérie dentée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	104644	<i>Koeleria macrantha</i> (Ledeb.) Schult., 1824	<i>Koélérie grêle, Koélérie à grandes fleurs</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	106451	<i>Logfia minima</i> (Sm.) Dumort., 1827	<i>Cotonnière naine, Gnaphale nain</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	107115	<i>Lythrum portula</i> (L.) D.A.Webb, 1967	<i>Pourpier d'eau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001
	123568	<i>Silene nutans</i> L., 1753	<i>Silène nutans, Silène penché</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1993 - 2001

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Angiospermes	117139	<i>Ranunculus nodiflorus L., 1753</i>	Déterminante	Liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire français métropolitain (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
82103 <i>Amelanchier ovalis Medik., 1793</i>		Reproduction certaine ou probable	
87466 <i>Callitriche brutia Petagna, 1787</i>		Reproduction certaine ou probable	
92614 <i>Corynephorus canescens (L.) P.Beauv., 1812</i>		Reproduction certaine ou probable	
93621 <i>Cuscuta epithymum (L.) L., 1774</i>		Reproduction certaine ou probable	
103536 <i>Illecebrum verticillatum L., 1753</i>		Reproduction certaine ou probable	
104644 <i>Koeleria macrantha (Ledeb.) Schult., 1824</i>		Reproduction certaine ou probable	
106451 <i>Logfia minima (Sm.) Dumort., 1827</i>		Reproduction certaine ou probable	
107115 <i>Lythrum portula (L.) D.A.Webb, 1967</i>		Reproduction certaine ou probable	
117139 <i>Ranunculus nodiflorus L., 1753</i>		Reproduction certaine ou probable	
123568 <i>Silene nutans L., 1753</i>		Reproduction certaine ou probable	

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	GAULTIER C. (Ecosphère)	1994	Les platières gréseuses de l'Essonne, 2ème partie. NaturEssonne.
Informateur	NaturEssonne (SABOURIN G.) (2001		



COTEAU DE BOUVILLE ET ORVEAU (Identifiant national : 110001656)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 91100002)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : Gaëlle SABOURIN
(NaturEssonne), - 110001656, COTEAU DE BOUVILLE ET ORVEAU. - INPN,
SPN-MNHN Paris, 11P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/110001656.pdf>

Région en charge de la zone : Ile-de-France
Rédacteur(s) : Gaëlle SABOURIN (NaturEssonne)
Centroïde calculé : 595582°-2382635°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 16/05/2001
Date actuelle d'avis CSRPN : 16/05/2001
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 25/11/2013

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	11
9. SOURCES	11

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Essonne
- Commune : Bouville (INSEE : 91100)
- Commune : Orveau (INSEE : 91473)

1.2 Superficie

157,83 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 69
Maximale (mètre): 142

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

Cette ZNIEFF de grande superficie s'étend entre les villages d'Orveau et de Bouville, sur une butte principalement gréseuse et recouverte de calcaire sur le plateau. A dominance boisée, elle est également constituée de différents types de pelouses sèches de fort intérêt botanique et ornithologique.

Les plus grandes surfaces de pelouse méso-xérophile et d'ourlet calcicole sont présentes au sud-ouest de la zone, en bordure de plateau cultivé et abritent plusieurs stations de la très rare Orchis brûlée (*Orchis ustulata*) et des rares Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*) et Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*). La Cardoncelle molle (*Carduncellus mitissimus*), protégée au niveau régional est également présente au nord de la ZNIEFF, sur l'aire de pique-nique de la Croix Blanche. Les boisements clairs abritent également la Céphalanthère à feuilles en épée (*Cephalanthera longifolia*), très rare.

Dans les secteurs plus xérophiles, parfois au sein de la Pineraie claire, s'installent la Laïche de Haller (*Carex halleriana*), protégée au niveau régional et la Globulaire ponctuée (*Globularia bisnagarica*), espèce assez rare en Ile-de-France.

Les affleurements des sables de Fontainebleau sur les pentes et en bas du coteau sont à l'origine de pelouses sablo-calcaires où se développent un grand nombre d'espèces à floraison très colorée, comme l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*), l'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*) ou la Jasione des montagnes (*Jasione montana*). Dans des conditions plus acidiphiles, le rare Genêt ailé (*Genista sagittalis*) est présent. Ces derniers types de pelouses sont bien représentés dans le secteur de la ZNIEFF, " le Rocher ", qui est le lieu de multiples réservoirs d'hydrocarbures et où il n'est pas possible de pénétrer. Les pelouses y sont très rases et certainement à fort intérêt entomologique. Des cavités creusées artificiellement y accueillent d'ailleurs une colonie de Guêpier d'Europe (*Merops apiaster*) depuis plusieurs années.

Le secteur à l'est de la route D145 a été inclus dans la ZNIEFF car il présente le même type de formations végétales rases et des landes qui sont favorables à deux espèces d'oiseaux, l'Alouette lulu (*Lullula arborea*) et le Tarier des prés (*Saxicola rubetra*).

La fréquentation au sud-ouest de la ZNIEFF est importante : plusieurs caravanes de villégiature, sont installées sur les pelouses, alors converties en petits jardins. Les stations à Orchis brûlée sont toutes proches et sont donc assez menacées. La fermeture des milieux constitue une deuxième menace, toujours réelle dans ce secteur, alors qu'elle l'est moins au niveau des pelouses sablo-calcaires des bas de pentes.

Géologie :

Calcaire d'Etampes sur le plateau, recouvrant une couche de grès discontinue qui a nourri des chaos épars sur le sable de Fontainebleau.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit selon la loi de 1930
- Site classé selon la loi de 1930

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Chasse
- Tourisme et loisirs
- Habitat dispersé
- Industrie
- Circulation routière ou autoroutière

Commentaire sur les activités humaines

Caravanes

Réservoirs d'hydrocarbures

Centre équestre

1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Plateau

Commentaire sur la géomorphologie

Coteau de vallée sèche

1.6.4 Statut de propriété

- Indéterminé
- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none">- Ecologique- Faunistique- Insectes- Floristique- Phanérogames	<ul style="list-style-type: none">- Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales	<ul style="list-style-type: none">- Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Les espèces déterminantes se répartissent sur toute la ZNIEFF et l'intégralité du coteau mérite d'être intégrée dans le périmètre.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Dépôts de matériaux, décharges	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Nuisances liées à la surfréquentation, au piétinement	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Sports et loisirs de plein-air	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Amphibiens - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux - Orthoptères 	<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	<i>86.41 Carrières</i>			5	
	<i>35.1 Pelouses atlantiques à Nard raide et groupements apparentés</i>			7	
	<i>34.32 Pelouses calcaires sub- atlantiques semi-arides</i>			5	
	<i>34.33 Prairies calcaires subatlantiques très sèches</i>			3	

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>			5	
	31.8 <i>Fourrés</i>			15	
	31.2 <i>Landes sèches</i>			5	
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>			10	
	43.7 <i>Chênaies mixtes thermophiles et supra- méditerranéennes</i>			20	
	43.2 <i>Chênaies-charmaies mixtes</i>			25	
	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	86.3 <i>Sites industriels en activité</i>				
	86.2 <i>Villages</i>				
	82 <i>Cultures</i>				
	4 <i>Forêts</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Orthoptères	65910	<i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758	<i>Grillon champêtre,</i> <i>Grillon des champs,</i> <i>Gril, Riquet,</i> <i>Cricri, Grésillon,</i> <i>Grillon sauvage,</i> <i>Petit Cheval du</i> <i>Bon Dieu, Grill</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : LUQUET G.-C.				1993
Phanérogames	88052	<i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805	<i>Cardoncelle mou</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	88556	<i>Carex gynobasis</i> Chaix, 1785	<i>Laïche de Haller</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	89926	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	<i>Céphalanthère à</i> <i>feuilles étroites,</i> <i>Céphalanthère à</i> <i>feuilles longues,</i> <i>Céphalanthère à</i> <i>feuilles en épée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LEBAS P. (1994)				1994
	96456	<i>Epipactis muelleri</i> Godfery, 1921	<i>Épipactis de Müller</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	98868	<i>Fragaria viridis</i> Weston, 1771	<i>Fraisier vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	99810	<i>Genista sagittalis</i> L., 1753	<i>Genêt ailé,</i> <i>Genistrolle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	106026	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	<i>Limodore avorté,</i> <i>Limodore sans feuille</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) - 2000				2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	<i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	<i>Guêpier d'Europe</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
Phanérogames	79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	81520	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	<i>Ail à tête ronde</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	83953	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	<i>Armoise champêtre, Aurone-des-champs, Armoise rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	<i>Oeillet des Chartreux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	96432	<i>Epipactis atrorubens</i> (Hoffm.) Besser, 1809	<i>Épipactis rouge sombre, Épipactis brun rouge, Épipactis pourpre noirâtre, Helléborine rouge</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	100149	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	<i>Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	100338	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	<i>Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	104022	<i>Jasione montana</i> L., 1753	<i>Jasione des montagnes, Herbe à midi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	106346	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	<i>Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	106685	<i>Lotus maritimus</i> L., 1753	<i>Lotier maritime, Lotier à gousse carrée, Tétragonolobe maritime</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	107610	<i>Medicago falcata</i> L., 1753	<i>Luzerne sauvage</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : GAULTIER C. (Ecosphère)				1991
	108769	<i>Monotropa hypophegea</i> Wallr., 1822	<i>Monotrope du Hêtre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	110987	<i>Orchis simia</i> Lam., 1779	<i>Orchis singe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	116460	<i>Pulsatilla vulgaris</i> Mill., 1768	<i>Pulsatille vulgaire</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	<i>Garance voyageuse, Petite garance</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
	123448	<i>Silene conica</i> L., 1753	<i>Silène conique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	129007	<i>Veronica spicata</i> L., 1753	<i>Véronique en épi</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PASQUIER B., SERGENT C.				1998
	129322	<i>Vicia tenuifolia</i> Roth, 1788	<i>Vesce à petites feuilles</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)				2000

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Oiseaux	3582	<i>Merops apiaster</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	94716	<i>Dianthus carthusianorum</i> L., 1753	Autre	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
65910 <i>Gryllus campestris</i> Linnaeus, 1758		Reproduction indéterminée	
88052 <i>Carduncellus mitissimus</i> (L.) DC., 1805		Reproduction certaine ou probable	
88556 <i>Carex gynobasis</i> Chaix, 1785		Reproduction certaine ou probable	
89926 <i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888		Reproduction certaine ou probable	
96456 <i>Epipactis muelleri</i> Godfery, 1921		Reproduction certaine ou probable	
106026 <i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799		Reproduction certaine ou probable	
111012 <i>Orchis ustulata</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	GAULTIER C. (Ecosphère)	1993	Présentation des pelouses calcaires du département de l'Essonne, Hiérarchisation des priorités d'inventaires. Conseil général de l'Essonne
Informateur	LEBAS P. (1994)		
	LUQUET G.-C.		
	NaturEssonne (SABOURIN G.) - 2000		
	NaturEssonne (SABOURIN G.) (2000)		
	OBERT D.		
	PASQUIER B., SERGENT C.		